

ASSOCIATIONS DE LA CORAASP

Points forts

GE - Association Parole

/// «Recovery, groupe d'échange et de réflexion»: le rétablissement est une attitude, une autre manière d'aborder la vie. Dates: 9 février, 9 mars, 6 avril, 11 mai 2017, 17h - 19h. Rue du Vieux-Billard 1, Genève. Nombre de places limité. Inscriptions: tél. 076 530 24 43, yahann.jaggi@re-pairs.ch.

GE - ATB & D

/// Conférence-débat: «Les variations de l'humeur au service de la créativité», avec le professeur Jean-Michel Aubry, chef du Département de santé mentale et psychiatrie (HUG), jeudi 12 janvier 2017, 18h30 - 20h, Maison des Associations, Savoises 15.

VD - l'îlot

/// Soirées de partage, 9 janv., 6 févr., 6 mars, à l'École de la Source, rue Sébeillon 1, 20h, 6^e étage, Lausanne.

/// Triangle de Nant, mercredi 8 février 2017, Centre thérapeutique de jour, rue des Vergers 2, Clarens.

Vous trouverez les coordonnées des membres de la Coraasp en page 23.

14^{es} JOURNÉES DE LA SCHIZOPHRÉNIE

Du 18 mars au 2 avril 2017.

Plus d'infos dans notre prochain numéro.

SÉJOUR D'HIVER

Graap-Fondation

Du 20 au 25 février 2017

Ski, balades, animations diverses.

À la Pension Heino Saas-Grund

Inscriptions au 021 643 16 00. Places limitées.

PROGRAMME PROFAMILLE

Fribourg

Dès le 30 janvier 2017

Pourquoi attendre d'être épuisé pour demander de l'aide?

Formation destinée aux proches de personnes atteintes d'un trouble psychotique ou bipolaire.

Inscriptions: tél. 026 305 42 48; 026 305 77 22. Réseau fribourgeois de santé mentale.

L'ÉPREUVE DE LA RÉADAPTATION

Réintégrer la normalité de l'emploi est l'objectif poursuivi par l'AI à travers les mesures de réadaptation qu'elle propose. Mais certaines personnes vivent ces mesures comme une épreuve marquée par le deuil de leurs ambitions et de leurs compétences professionnelles, voire une succession d'échecs. C'est ce que nous apprend une recherche menée dans le canton de Vaud.

«L'AI? Attends, tu me parles de Vénus, de Mars ou d'une planète que l'on vient de découvrir?» Sylvie' exprime ainsi son étonnement lorsque son médecin psychiatre lui suggère de déposer une demande auprès de l'Assurance invalidité (AI). Une fois passé le choc de l'annonce, elle accepte ce qu'elle jugeait jusque-là «inconcevable»: «On a fait la demande d'évaluation précoce pour justement me donner des moyens pour continuer à travailler et ne pas tomber à 100% à l'AI», explique-t-elle. Ainsi commence un parcours au cours duquel diverses mesures de réadaptation vont être mises en place afin de tenter de faire recouvrer à Sylvie une capacité de gagner sa vie par l'emploi. En un mot, lui permettre de retrouver ce que la société définit comme la normalité.

La quarantaine, Sylvie occupait une position d'experte dans le domaine des assurances. Elle a derrière elle un long parcours professionnel, plus de 20 ans d'expérience. Ce sont des problèmes de santé psychique conjugués à des conflits sur son lieu de travail qui l'ont conduite à devoir cesser son activité. Elle est prête à beaucoup de concessions pour «s'en sortir», comme elle dit. L'idée qu'elle pourrait s'épanouir dans un nouvel emploi l'aide à accepter les mesures de réadaptation proposées par l'AI. Elle se met la pression: «Si je n'y arrive pas, à quoi je vais être bonne?» Le constat final sera toutefois amer: «C'était un échec.»

TROIS MESURES, TROIS ÉCHECS

La première mesure proposée à Sylvie est une orientation professionnelle avec une coach. Il s'agit d'estimer si elle peut poursuivre le travail dans sa profession et, si cela n'est pas envisageable, de la réorienter vers un autre métier. Mais «quand on est en dépression, on ne sait pas ce que l'on veut. On ne sait plus ce que l'on veut, on ne sait

plus de quoi on est capable. [La coach] me disait: 'Vous voulez faire quoi? Vous voulez faire quoi?' Je disais: 'Je n'en sais rien. Je ne sais pas ce que je veux faire, je ne sais pas de quoi je suis capable.'» Après seulement quelques séances, son état de santé se dégrade et la mesure s'interrompt.

«J'essayais de travailler. J'essayais de travailler, vraiment, [...] j'essayais d'en faire le plus possible»

Une seconde mesure lui est ensuite prescrite, un stage d'observation pour évaluer sa capacité de travail. Il se déroule dans un atelier de recyclage. «J'étais complètement enfermée dans ma bulle, complètement, complètement, complètement renfermée. [...] J'essayais de travailler. J'essayais de travailler, vraiment, [...] j'essayais d'en faire le plus possible.» Sylvie se met d'autant plus la pression pour réussir ce stage que, depuis la 4^e révision de la loi sur l'Assurance invalidité, l'AI et les organismes qui organisent des mesures de réadaptation encouragent les personnes à s'investir au maximum, quitte à forcer leurs possibilités. Son investissement personnel est à la hauteur de son envie de réintégrer la normalité de l'emploi: «Il fallait passer par là. [...] Il fallait [...] que j'arrive au bout de [cette] mesure: 'Il faut arriver... Il faut arriver... Il faut arriver au bout. Il faut arriver au bout sinon, c'est perdu.'» Mais son état de santé ne lui permet pas non plus d'achever cette seconde mesure.

Un stage de reconversion professionnelle en tant qu'employée administrative est alors organisé pour elle. Les évaluations faisant partie de cette mesure

remettent en cause l'image qu'elle avait d'elle-même, celle d'une professionnelle qualifiée: «Vous vous rendez compte, j'ai dû faire des tests de calcul écrit. Comme les petits jeunes, on m'a fait faire de la grammaire!» Finalement, explique-t-elle, «je n'ai pas été au bout de la mesure, parce que je n'étais pas bien. Là aussi, je n'ai pas tenu le coup.» Pour elle, c'est d'autant plus difficile à accepter que son espoir d'être encore apte à s'insérer professionnellement est toujours vif.

Sylvie a donc suivi ce qu'elle décrit comme un «parcours du combattant» pour tenter de correspondre aux normes actuelles de la performance professionnelle. Mais au final, ces mesures lui font surtout comprendre qu'en ce qui la concerne ce but n'est plus vraiment réaliste. Et le sentiment d'échec est d'autant plus profond que plusieurs intervenant-e-s dans les mesures ont mis l'accent sur le fait que la réussite était surtout une question de volonté personnelle. Son parcours est donc une épreuve à double titre: c'est une expérience douloureuse, mais c'est également un test de sa capacité individuelle à correspondre encore aux normes qui caractérisent la validité.

LE DEUIL DE SES AMBITIONS

Le processus de réadaptation qu'elle a suivi a contraint Sylvie à défaire les liens avec son passé professionnel, car les activités qu'elle s'est vu proposer dans les deux dernières mesures ne correspondent pas à son expérience. Elle juge ces mesures «incohérentes» et peu adaptées à ses compétences. «Ce n'est juste pas ma place...», dit-elle.

Et ces échecs successifs lui donnent «l'impression de régresser». Elle est amenée à faire le deuil de ses ambitions professionnelles, qu'elle doit revoir à la baisse. Les différentes mesures suivies l'obligent donc à une conversion du regard qu'elle porte sur elle-même. Elle qui avait un statut social grâce à son emploi doit maintenant retrouver une place en société. Est-elle incapable de s'insérer, mais seulement de manière temporaire? Est-elle encore valide, mais moins qu'avant? Doit-elle renoncer à l'emploi et au statut social de salariée de manière définitive? Faire le deuil de la validité dans une société qui érige l'emploi en principe de normalité oblige chaque personne à revoir la représentation qu'elle a d'elle-même et de ses capacités.

SOIS AUTONOME!

Au cours des mesures de l'AI, Sylvie a été confrontée à une injonction,

celle d'être autonome et de construire un projet professionnel. Elle ne parvient toutefois pas à répondre à cette exigence, notamment à cause de la dépression dont elle souffre. Cette exigence d'autonomie n'est-elle d'ailleurs pas paradoxale, dans la mesure où Sylvie n'a pas décidé des mesures et où le projet professionnel qui lui est proposé ne lui convient pas? «Du moment que vous n'êtes pas dans la bonne branche et que vous savez que s'il y a réinsertion professionnelle, [...] vous n'allez jamais faire employée administrative parce que vous n'êtes pas faite pour, comment voulez-vous... En tout cas, moi, [...] j'ai énormément de peine à m'adapter. Je me braque. Et cela intensifie mes symptômes», nous dit Sylvie. Elle a pourtant essayé de négocier les mesures, avec plus ou moins de succès: elle a demandé à ne pas effectuer certains tests d'évaluation (cela lui sera refusé), a signalé son refus d'entreprendre une mesure dans un atelier de recyclage qui lui paraissait inutile et infantilisant (cela lui sera également refusé) ou a demandé à en suivre une dans le secteur administratif (demande acceptée).

Les mesures de l'AI sont parfois vécues comme plus centrées sur la capacité de travail que sur le sens qu'a ce dernier pour les personnes concernées

Sylvie vit donc la réadaptation non pas comme un chemin d'autonomisation, mais comme un chemin de dépendance, voire de contrainte, tracé par l'institution.

UN STATUT DÉVALORISÉ

Le parcours rapidement présenté ici n'est qu'un des types de trajectoires que nous avons eu l'occasion d'identifier dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique². Si nous avons choisi de présenter la situation de Sylvie, c'est pour montrer que la réadaptation de l'AI est parfois vécue de manière douloureuse. Notons que nous avons également pu recueillir des récits très positifs, certaines personnes appréciant pleinement, ou presque, l'action de l'AI ou des organisateurs de mesures.

D'un côté, la réadaptation de l'AI est la promesse de retrouver un statut,

l'emploi, qui est défini comme la norme dans notre société. Sylvie compte sur les mesures qui lui sont proposées pour parvenir à atteindre à nouveau ce statut valorisé. Mais d'un autre côté, ce statut n'est pas suffisant: le contenu de l'emploi compte tout autant. Les personnes suivies par l'AI que nous avons rencontrées ne souhaitent pas exercer une activité quelconque, mais désirent que leur expérience, leur formation, leurs intérêts et leurs compétences soient valorisés. Cependant, les mesures de l'AI sont parfois vécues comme plus centrées sur la capacité de travail que sur le sens qu'a ce dernier pour les personnes concernées.

Les récits des destinataires de mesures de l'Assurance invalidité nous permettent de comprendre leur expérience de la réadaptation professionnelle. À travers ces parcours individuels, nous essayons de réfléchir à ce que signifie, aujourd'hui en Suisse, l'invalidité. Pour Sylvie, comme pour la grande majorité des personnes que nous avons rencontrées, le statut d'invalidité est difficile à assumer. Il est dévalorisé par rapport à sa situation antérieure et condamné par un système de valeurs centré autour des capacités. Cela s'explique par le fait que la société actuelle est orientée sur la performance, la productivité et l'efficacité. Elle valorise la capacité à occuper un emploi ordinaire et dévalorise les statuts qui en sont éloignés. Les personnes à l'assistance sociale, au chômage ou à l'AI le savent bien, elles qui sont régulièrement soupçonnées de vouloir abuser des prestations sociales. La responsabilité de l'invalidité est reportée sur les personnes concernées, alors que les normes et valeurs de la société qui créent la hiérarchie entre valides et invalides ne sont pas remises en question.

*Monika Piecek,
Isabelle Probst,
Céline Perrin,
Jean-Pierre Tabin*

¹ Le prénom est fictif, comme le parcours qui, pour des raisons de confidentialité, repose sur différents entretiens donnant à voir des parcours similaires.

² Recherche intitulée: «L'expérience du nouveau paradigme de l'assurance invalidité suisse» (2015-2017), menée par la Haute École spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO; Haute École de travail social et de la santé - EESP Lausanne et Haute École de santé Vaud - HESAV).